



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 043	COVID-19 – FIN DU CLUSTER RECOMMANDATIONS ET RAPPEL DES CONSIGNES AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU	24.10.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans les notes d'information n°2024-037 du 16/09/2024 et n°2024-040 du 30/09/2024, plusieurs habitants des unités de vie « Les Amaryllis » - rez-de-chaussée du Bâtiment B, « Les Œillets » 2^{ème} étage du Bâtiment A et « Les Iris » 1^{er} étage du Bâtiment B, ont été touchés par la COVID-19. Des personnels soignants ont également été déclarés positifs à la COVID-19. Des mesures de précaution ont alors été mises en œuvre au sein de la Résidence DEBROU.

Pour votre complète information, depuis le 15 septembre 2024, 49 habitants ont été testés positifs à la COVID-19 et ils ont fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite. Si la majorité des habitants atteints n'a présenté que des formes modérées de la maladie, deux personnes sont malheureusement décédées.

Depuis le samedi 19 octobre 2024, à l'échéance de la dernière période de 7 jours du dernier cas détecté au sein de la Résidence, j'ai la satisfaction de vous informer que **tous les habitants révélés positifs ont vu leur isolement levé après validation par un médecin salarié de l'établissement.**

Aussi, à ce jour, jeudi 24 octobre 2024, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'aucun habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19, il n'y a plus de cluster au sein de la Résidence DEBROU.

Concernant la question du maintien du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU, pour les familles et proches des habitants, intervenants extérieurs ainsi que pour les personnels ; comme je vous en ai fait part le 30 septembre 2024, **j'ai sollicité l'avis des représentants du Conseil de la Vie Sociale et des représentants du personnel, lors des instances du Comité Social d'Établissement, le 14 octobre 2024 et du Conseil de la Vie Sociale, le 15 octobre 2024.** Cette question a été soumise au vote.

À l'unanimité, dans ces deux instances, leur avis a été favorable au maintien du port obligatoire du masque durant la période de circulation des virus hivernaux.

Les membres du Conseil d'Administration en ont été avisés lors de la tenue de cette instance, le 17 octobre 2024.

Ainsi, je vous rappelle les consignes applicables pour toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU :

- 1- **Le port du masque chirurgical est OBLIGATOIRE, jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les personnes présentes au sein de la Résidence DEBROU : personnels, intervenants extérieurs, visiteurs. Seuls les habitants sont dispensés du port du masque.**
- 2- Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical, durant leur temps de présence au sein de l'Institution. **Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.**
Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 3- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement.
- 4- Les sorties en famille des habitants sont toujours possibles.
- 5- En cas de symptômes évocateurs de la COVID-19, il convient de reporter la visite à votre proche ou parent.
- 6- **Au sein de l'Institution, les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- 7- Le port du masque est obligatoire pour les familles et proches au sein de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons. De facto, les cafés, thés et autres boissons chaudes sont désormais réservés aux seuls habitants.
- 8- Les activités transversales entre plusieurs unités de vie (PASA, ateliers d'activités physiques de prévention des chutes...), les activités de bien-être et de loisirs ainsi que les animations sont maintenues.
- 9- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont maintenues.
- 10- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des habitants, des familles et du personnel.
- 11- Les mesures de prévention appliquées quotidiennement par les personnels au sein de l'établissement sont rappelées :
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Les mesures actuellement en place au sein de l'établissement seront réévaluées lors des prochaines instances prévues en décembre 2024. À cette occasion, le Conseil de la Vie Sociale et le Comité social d'Établissement procéderont à une analyse approfondie des dispositifs sanitaires en vigueur et soumettront ces mesures à un nouveau vote. Cette démarche permettra de s'assurer que les décisions prises continuent de répondre aux besoins de l'établissement et à l'évolution de la situation sanitaire.

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,


Le Directeur
A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Madame CHEVALIER Laëtitia, Direction de l'autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

